

SÉANCE ORDINAIRE du 08 janvier 2021

L'An deux mille vingt-et-un, le huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 29 décembre 2020

Etaient présents :

M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David, Mme MARCADET Carole – Adjoints et Mme ABSOLU Véronique, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme DE KONING Marieka, M. BRAGUE Robert, Mme HARENG Sylviane – Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. TARDIF Sébastien

Secrétaire : M. MESNIL David

La sous-préfecture a préalablement été informée du changement de lieu des séances du conseil municipal et des mesures d'hygiène et de distanciation prises en raison du risque sanitaire (covid 19)

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 11 décembre 2020

Délib 2021-01 – Modification du régime indemnitaire : ajout des agents contractuels

Le régime indemnitaire actuel des agents de la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement) est fixé par délibérations n° 2017-049 et n° 2017-050 en date du 19 décembre 2017 pour les agents titulaires et stagiaires.

Le comité technique a été saisi pour modifier les conditions d'attribution du RIFSEEP afin de pouvoir ajouter les agents contractuels.

Après avis favorable du comité technique à la date du 01 décembre 2020, il est proposé au conseil municipal d'étendre le régime indemnitaire RIFSEEP aux agents contractuels dans les mêmes conditions d'attributions que pour les agents titulaires et stagiaires.

Le conseil répond favorablement à la demande.

Délib 2021-02 – Approbation des modifications des statuts du SIAEP

Après présentation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Lorris, l'assemblée approuve à l'unanimité les statuts du SIAEP comme suit :

Le syndicat est administré par le Comité syndical répartis ainsi :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de LORRIS
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de COUDROY
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de NOYERS
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de VIEILLES-MAISONS

Ceux-ci constituent un bureau composé de :

- 1 Président
- 1 Vice-Président
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier

Demandes de subventions 2021 :

Le maire informe le conseil que le projet de Grignon est éligible aux demandes de subventions de l'Etat

- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) en catégorie économique
- DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) en catégorie exceptionnel dans le cadre de la préservation du patrimoine public et culturel dans le but de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux

Le maire a la délégation du conseil municipal l'autorisant à demander l'attribution de subvention à tout organisme financeur.

Dossiers à déposer avant le 15/01/2021

Décision du Maire pour les demandes de subventions selon le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	%
Maîtrise Œuvre	37.595,00	45.114,00	Etat	455.949,00	50%
Travaux	335.000,00	402.000,00	Région	182.379,00	20%
			Département	91.190,00	10%
Rachat à l'EPFLi	539.302,00	647.163,00	Autofinancement (dont emprunt)	182.379,00	20%
Total dépenses	911.897,00	1.094.276,00	Total ressources	911.897,00	

Présentation du bilan des réunions avec l'architecte Ferrari par Pascal F. :

Au vu des plus-values lié à la consolidation des bâtiments le chiffrage du rachat à l'EPFLi augmente de 103.077€, soit l'acquisition s'élèverait à 539.302€ HT.

Afin de limiter le coût global du projet la commune décide de ne pas aménager la longère mais seulement assurer la mise en hors d'eau hors d'air de celle-ci. Ainsi le montant des travaux de réhabilitation diminue de 73.200€, soit le montant des travaux est estimé à 335.000€ HT pour la commune.

Le permis de construire sera déposé le 14/01 pour l'ajouter aux dossiers de subventions, l'appel d'offre se fera fin janvier.

Divers :

- Question : quand les bacs de tri de Grignon seront déplacés ? Le SICTOM recueille tous les besoins pour faire un appel d'offre pour les dalles en béton qui vont recevoir les nouveaux bacs de tri. Le déplacement ne pourra se faire qu'une fois les dalles coulées.
- Certains conseillers se déplacent sur de longues distances pour assister à des réunions. Il est soumis au conseil qu'une indemnité de remboursement kilométriques soit mise en place. Reste à définir les conditions en conformité avec les barèmes de la direction des finances.
- La préfecture demande un retour sur la mise en place des ERP au niveau des bâtiments communales (salle des fêtes, église, mairie), avec l'appui des photos et des justificatifs d'aménagement (factures) retour à faire mi-janvier
- Plan communal de sauvegarde : prochaine réunion le 27 janvier à 18h – participants : Pascal F., Carole M., Marieka D.K, David M.,
- Réunion sur le PLUI programmée le 20 janvier à 18h30

Prochain conseil municipal le 12 février 2021

Séance levée à 21h40